

Sur la voie des territoires "Eau-Responsables"

Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône



Population

72 284 habitants en 2014

En 50 ans la population a augmenté de 50%

Géographie

La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône est une jeune collectivité créée en janvier 2014, regroupant 19 communes de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône pour une superficie de 171.86 Km² dont 20% de vignes situées dans les départements du Rhône et de l'Ain, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Organisation du territoire

Les Compétences d'Agglo Villefranche-Beaujolais-Saône : le développement économique et touristique ; l'aménagement de l'espace communautaire (urbanisme, habitat, déplacements) ; l'urbanisme, la voirie et la mobilité ; la cohésion sociale ; l'eau et l'assainissement ; la protection et la mise en valeur de l'environnement ; les équipements sportifs, sociaux et culturels d'intérêt communautaire ; la petite enfance.

Principaux défis et enjeux :

Accompagner les acteurs du développement économique, promouvoir l'emploi et le tourisme.

Accompagner la qualité de vie des habitants du territoire.

Assurer les solidarités territoriales.

Principale stratégie : Luttés contre les substances dangereuses d'origine humaine, industrielle et agricole, Programme de modernisation sur l'eau et l'assainissement.

4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre



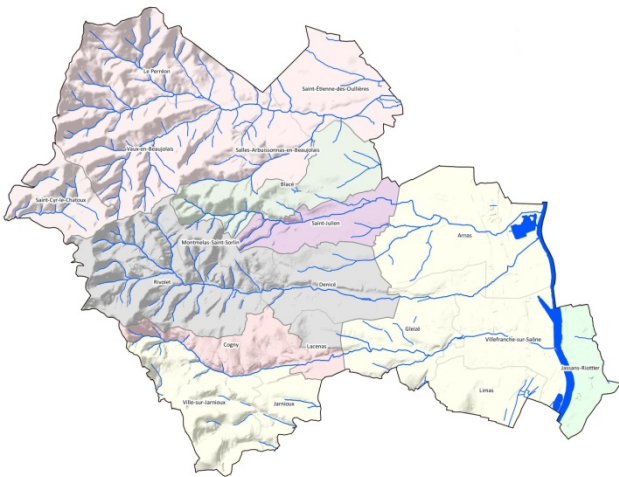
Un bassin de vie qui évolue.

Le territoire de l'agglomération est en croissance permanente (6.8% par an en moyenne) et devient un réel pôle d'attractivité sur le Nouveau Rhône. Cette croissance ne peut se faire au détriment de la qualité de vie de ses habitants et une politique durable de gestion de ses services publics de l'eau et de l'assainissement.

Milieu naturel

Le territoire de l'Agglo a la particularité de partager ses limites administratives avec celles des bassins versant hydrographiques des cours d'eau qui y sont présents.

Une grande partie du territoire est sillonnée par un réseau dense de ruisseaux et de rivières (Vauxonne, Marverand, Nizerand, Morgon et Merloux...) qui structure la plaine longitudinalement et constitue des continuités paysagères et écologiques entre les berges de la Saône et les monts du Beaujolais.



Les cours d'eau traversant la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône sont impactés par des substances dites « dangereuses prioritaires » au sens de la Directive Cadre Européenne (DCE).

Eau potable / assainissement

L'eau distribuée dans l'agglomération de Villefranche présente une bonne qualité bactériologique. Sur le plan chimique, même s'il est relevé sur les captages des traces de pesticides, de solvants chlorés et à Port rivière des traces de nitrates, les valeurs relevées restent très en deçà des seuils fixés par la législation française et de l'Union européenne.

La non maîtrise des rejets d'eaux usées sur l'aspect toxique et organique impacte le cycle naturel et urbain de l'eau de façon pérenne.

Forces : Diversité et qualité des paysages.

Faiblesse : Zones d'activité économique et agricole à proximité des ressources en eau.

Un patrimoine eau/assainissement vieillissant.

Inquiétudes : Modifications des paysages avec l'évolution du monde viticole.

Menace sur les cours d'eau (pollution) ; Risque inondation.

Opportunité : Miser sur le potentiel des sites naturels et l'aménagement hydraulique du bassin versant.

Vision des différents acteurs et facteurs communs qui conduisent à une stratégie partagée.

La qualité de vie des habitants de l'agglomération est un axe majeur. Au travers d'un projet de territoire, cet objectif est clairement affiché et est ensuite décliné au travers d'un plan d'action eau, assainissement et milieu naturel en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône méditerranée Corse : le contrat d'agglomération.

Depuis de nombreuses années, la qualité de l'eau est une préoccupation majeure de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (AVBS). Depuis 2010 sur le territoire de l'ex -CAVIL (Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche), d'importants moyens humains et financiers ont été mobilisés pour améliorer la qualité de l'eau potable et du milieu naturel. Parallèlement, le programme Mission et Rivières de l'Agglomération initié en 2010 a permis notamment d'accompagner les industriels et artisans dans le traitement de leurs effluents, pour garantir la qualité des eaux des rivières du territoire.

Préserver le milieu et améliorer l'assainissement implique aussi de travailler sur la gestion des eaux pluviales au niveau des débits de ruissellements et des pollutions véhiculées. Des mesures déployées sur la durée du contrat d'Agglo avec l'Agence de l'Eau permettront de lutter contre l'imperméabilisation des surfaces et les inondations, et favoriseront la lutte contre l'érosion.

Les 4 niveaux d'actions pour un territoire "Eau-Responsable".

1. Des services d'eau durables pour tous

- **Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes**
Limiter les rejets directs sans traitement aux milieux naturels.
- **Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :**
Augmentation des rendements d'eau potable via l'amélioration de la sectorisation.
- **Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :**
Etude de réutilisation des eaux usées traitées dans le cadre des diagnostics pluriannuels des systèmes d'assainissement.
- **Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :**
Intégration des enjeux «eau» dans la planification territoriale.
- **Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :**

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- **Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :**
 - Mise en place de gestions patrimoniales pour les programmations de travaux d'eau et d'assainissement.
 - Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations
- **Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :**
Augmentation des surfaces végétalisées dans les projets neufs de construction
- **Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :**
Développement de la technique alternative pour le traitement des eaux pluviales.

3. Une ville connectée à son bassin versant

- **Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :**
Une prospective est actuellement en cours à l'échelle du bassin versant afin de définir les éléments opposable au PLU.
- **La protection de la qualité de la ressource en eau :**
Sécurisation de la ressource contre les produits toxiques via un réseau d'alerte.
- **Une anticipation face aux événements extrêmes :**
Développer les stratégies prédictives de gestion de crises.

4. Des communautés "Eau-Responsables"

- **Des citoyens impliqués :**
Développer la gouvernance dans les projets de l'agglomération au travers des conseils citoyens
- **Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau**
Sensibilisation de enjeux eaux assainissement lors des séminaires cadre de l'agglomération
- **Des équipes projets pluridisciplinaires :**
Intégration des composantes sociales, urbaines, climatiques et économiques dans la mise en œuvre des projets eau assainissement
- **Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en œuvre des Principes :**






Agriculture bio et circuits courts au service des habitants et de la ressource en eau.

Mise en place de projet « développement durable » autour de la ressource en eau, de l'agriculture, et de la préservation du milieu naturel. L'agglomération, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau RMC, prévoit l'acquisition de 30 Ha de parcelles sur lesquelles elle souhaite déployer une agriculture « zéro phyto ». Cette production, qui sera réalisée par des pépinières agricoles et des organismes d'insertion sociale, permettra de fournir en partie la restauration collective du territoire, favorisera l'implantation d'agriculteurs sur le territoire, et sera garante de la préservation de la ressource en eau.

Il est prévu de dimensionner ce projet avec les usagers, dans un souci de gouvernances locales, et afin d'identifier et intégrer au mieux leurs besoins.



Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable".

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
Augmenter les surfaces végétalisées en zone urbaine dense et préserver les zones agricoles.				

